



Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille

Tél. 04 91 17 92 06- 04 91 17 91 96

Fax. 04 91 17 92 33

cgt.013@cp.finances.gouv.fr

www.tresor.cgt.fr/13/

**CAPL MUTATION
1ER JANVIER 2007**

Marseille le 5 décembre 2006

Le compte rendu des élus CGT

41 demandes internes de mutation en catégorie B pour le département lors de la CAP locale du 5 décembre 2006.

15 % seulement de demandes satisfaites.

Les raisons principales de ce faible pourcentage :

- **Le poids des suppressions d'emplois** au Trésor qui grève les possibilités de mobilité choisie. Ore 2006 = 29,16 emplois supprimés !
 - **L'arbitraire de la direction** : celui -ci se décline de plusieurs manières.
 1. Emploi vacant non déclaré ou Emploi non déclaré vacant...
 2. Maintien minimum pendant 2 ans sur un poste avant de pouvoir être muté. « Mode » parisienne d'application des règles des CAP centrales aux Cap locales...
 3. Avis « défavorable » du chef d'unité : cet avis n'a pas vocation à être maintenu. Dixit le Président : « c'est un fusil à un coup » !
 4. Avis défavorable de la parité administrative au motif de ne pas désorganiser le service ou le poste. C'est le sort réservé à certains collègues quand plusieurs demandes de mutation émanent du même service...
 5. Et bien sûr la voix prépondérante du Président de la Parité Administrative.
- L'argumentation de la parité administrative pour justifier cet arbitraire n'est justement pas une argumentation. C'est une série de considérations qui tantôt vont à hue et tantôt vont à dia !
- Qu'importe la méthode pourvu que l'administration atteigne son objectif ! Par exemple quand un chef d'unité donne des avis favorables pour les mutations de

plusieurs contrôleurs de son service, c'est l'administration qui va « limiter » le nombre de bénéficiaires d'une mutation : la posture du Président se veut celle du plus haut intérêt du service...

Qu'en pensent les élus ? Et bien quand les notateurs notent... ils semblent infaillibles... dans l'intérêt du management ! et quand ils émettent des « avis favorables », ils seraient inconséquents - sous-entendu- pour l'intérêt du service...

Par contre quand l'avis du chef d'unité est « défavorable »...l'administration confirme le point de vue du chef de service... Ou est la logique dans tout ça ? Dans notre déclaration, avant la tenue des travaux de la Capl nous avons indiqué : « Lire qu'il y a des surnombres dans les postes et services, constater que des emplois ne sont pas déclarés vacants alors que vous y affectez ensuite des stagiaires hors

CAP, bloquer des agents durant 2 ans dans leurs postes alors que vous faites de la mobilité un argument de carrière, tout cela c'est du cynisme. Sauf à considérer que les restructurations vont moins vite que les suppressions d'emplois et que les pots cassés, c'est aux agents de les payer.

Dans la gestion des « Ressources Humaines », l'arbitraire le dispute de plus en plus à la bureaucratie ».

Autre exemple, des « surnombres de B » apparaissent dans certains services et cependant, hors CAPL, des contrôleurs sont affectés sur ces postes... Comment ça tient en l'air ?

C'est l'empirisme le plus complet ramené aux indicateurs et statistiques : c'est la bureaucratie.

Les élus Cgt ont demandé plus de transparence dans les tableaux fournis aux élus, particulièrement pour ceux qui concernent les « surnombres » dans les postes et services. 3 surnombres en B signifient- t- ils obligatoirement 3 « sous- nombre » en C ? Rien n'est moins sûr.

Les élus CGT ont voté CONTRE les travaux de cette Cap locale de mutation / réintégration. 85% des demandes internes ne sont pas satisfaites.

Bienvenue dans le département à nos 5 collègues « extérieurs » !

Le Mouvement après la Cap locale

Nom Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
Goguillon Nicole	T. Vitrolles	T. Orgon
Colombani M.Paule	T. 1/6	TG
Taguet Langlois Monique	RFMAP	Paierie Dépt.
Baysette Evelyne	T. 3/14	T. 9
Costarella Marielle	T. 12/13	RFMAP
Raseta Lalanjanahary	T. Marignane	T. Vitrolles
Bussac Virginie	Haut de Seine	Marignane
Moulin David	Alpes Maritimes	T. 12/13
Oton Fabien	Val de Marne	T. Marignane
Pelatan Nicole	Détachement	T. Vitrolles
Siramy Laurent	Puy de Dome	T. Istres